



30 JUIN 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ALLIANCE INTERMÉTROPOLITAINE

LOIRE BRETAGNE

DEMARRER, PRESENTER, MOBILISER

ALLIANCE.INTERMETROPOLITAINE@GMAIL.COM
ODYSSEO – 7 RUE SAINT-CONWOION 35 600 REDON





Table des matières

Editorial	2
Introduction	4
Contexte	5
Situation	5
Démographie	6
Journées d’Immersion dans les 13 EPCI	7
Chantiers d’expérimentation	9
Campus de proximité	9
Mobilités décarbonées	11
Les perspectives	13
Le projet intermétropolitain	13
• Habiter, un séminaire pour une ambition	13
• Déchets	13
• Eau	14
La valorisation des ressources	14
• Tourisme	14
Les chantiers d’expérimentation	14
Les partenaires	15
Synthèse	15
Vie institutionnelle	16
Calendrier 2021	16
Bureau	17
Assemblée Générale	18
Structuration du projet de l’AILB	19
Vie de l’association	22
Les recrutements	22
Les partenaires	22
Rapport Financier	24
Compte de résultat	24
Budget prévisionnel 2021	26
Contributions des EPCI membres	29
Conclusion	31
Annexes	32

Editorial

En avril 2019, 13 EPCI constituent l'Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne, association née d'une volonté de rapprochement des territoires peu denses situés entre de grandes métropoles et villes de l'ouest (Rennes, Angers, Nantes, Saint Nazaire et Vannes). C'est un espace de dialogue qui revendique être fort de proposition auprès de tous les partenaires du développement des territoires (État, régions, départements...). Notre association est fondée sur la coopération interterritoriale pour des questions telles que l'habitat, les énergies renouvelables, les mobilités décarbonées, la transition écologique ou encore la formation supérieure. Ces enjeux transversaux et stratégiques dépassant les frontières administratives, requièrent des réponses collectives et ambitieuses.

Notre projet s'inscrit pleinement dans les politiques publiques nationales en direction des territoires et dans la volonté exprimée de décentraliser l'action publique.

Les conclusions du rapport parlementaire Viala-Cesarini-Vuilletet, présenté le 31 mai 2018, portant sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation nous rappellent des points essentiels dont l'importance de soutenir les territoires de projet, qui nécessitent, de fait, le développement des coopérations entre les EPCI, ce en quoi l'AILB consacre tous ses moyens. **Le projet de loi 4D** (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification) présenté en conseil des Ministres le 12 mai 2021, démontre le souhait de l'Etat de donner des moyens d'action aux élus locaux pour développer leur territoire.

L'année 2020 a été une année compliquée durant laquelle de nombreux projets ont eu du mal à avancer. Les conséquences de la pandémie mondiale ont eu des répercussions à tous les étages : les équipes locales ont dû répondre aux problèmes du quotidien les plus urgents et le report des élections n'a pas permis d'installer les élus intercommunaux avant juillet.

Après une pause liée aux élections municipales et communautaires, l'AILB a repris ses activités le 16 octobre 2020, avec une réunion de bureau qui a programmé les actions à engager en 2021, renouvellement de la gouvernance, structuration de l'association, mise en place d'une conférence des DGS, étude de financements complémentaires, mise en place de l'équipe projet, organisation de deux chantiers d'expérimentation et identification des atouts/ressources difficultés/attentes des communautés de communes membres.

Depuis janvier 2021, l'association s'est organisée pour répondre aux objectifs de la convention d'étude expérimentale :

- **Construire un projet d'aménagement et de développement des territoires intermétropolitains** situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes ;
- **Promouvoir les dynamiques des territoires inter-métropolitains**, selon une approche partenariale, avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : État, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif.

Toutes les communautés de communes (élus et direction) ont été rencontrées pour exposer leurs spécificités et leurs problématiques afin de faire émerger des sujets à travailler en collectif.

L'accompagnement par un universitaire, Armel Huet, professeur émérite de l'université de Rennes, nous permet d'engager une démarche expérimentale propre qui nous permet de structurer notre réflexion et actions afin de développer un projet de territoire qui est nôtre et non un projet pensé par d'autres structures externes.

Le soutien de Paul Molac (député du Morbihan), de Gael Le Bohec (député d'Ille et Vilaine) et de Yves Daniel (député de Loire Atlantique) est aussi un atout pour faire le lien entre le niveau national et nos travaux.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mai, cinq sujets identifiés font consensus :

- **Comment vivre/habiter les territoires ruraux ?**
- **Les perspectives de gestion des déchets ménagers ;**
- **La gestion de l'eau et ses conséquences sur nos territoires ;**
- **La politique touristique sur nos territoires (de deuxième couronne urbaine) ;**
- **Les énergies renouvelables et mobilités décarbonées.**

En début d'année, nous avons décidé de lancer deux chantiers d'expérimentation :

- **Le développement d'une filière hydrogène sur les territoires peu denses ;**
- **La formation supérieure dans des campus de territoire.**

Les travaux de ces deux chantiers vont permettre d'éprouver nos méthodes de coopération et contribuer à la construction du projet inter-métropolitain.

Une présentation de l'avancement de nos travaux a été faite à tous nos partenaires :

- **Le Conseil régional de Bretagne ;**
- **Le Conseil régional des Pays de la Loire ;**
- **Le Conseil départemental de Loire-Atlantique ;**
- **Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.**

Les contacts avec l'Etat sont aussi à souligner : préfectures, ANCT, ministères....

Nous les remercions de leur soutien politique, financier et technique.

Ces avancées démontrent que l'AILB écrit collectivement son expérimentation pour construire des réponses les plus justes aux enjeux qui s'imposent aux collectivités locales.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette synthèse de nos démarches.

Jean-François MARY

Président de l'AILB





Introduction

Le document présente **l'état d'avancement des activités de l'AILB** sur la période allant de juin 2020 à juin 2021. Une année bousculée par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences, qui a décalé la structuration de l'association au second semestre 2020. Depuis, **l'Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne a construit sa programmation 2021** pour lancer pleinement ses activités.

La première partie de ce rapport est consacrée à la **compréhension du contexte** dans lequel se construit le projet inter métropolitain et le **développement des chantiers d'expérimentation** sur les mobilités décarbonées et la formation supérieure.

La seconde partie décrit la **structuration, les méthodes de travail et les moyens de l'association** pour mener à bien ce projet ambitieux.

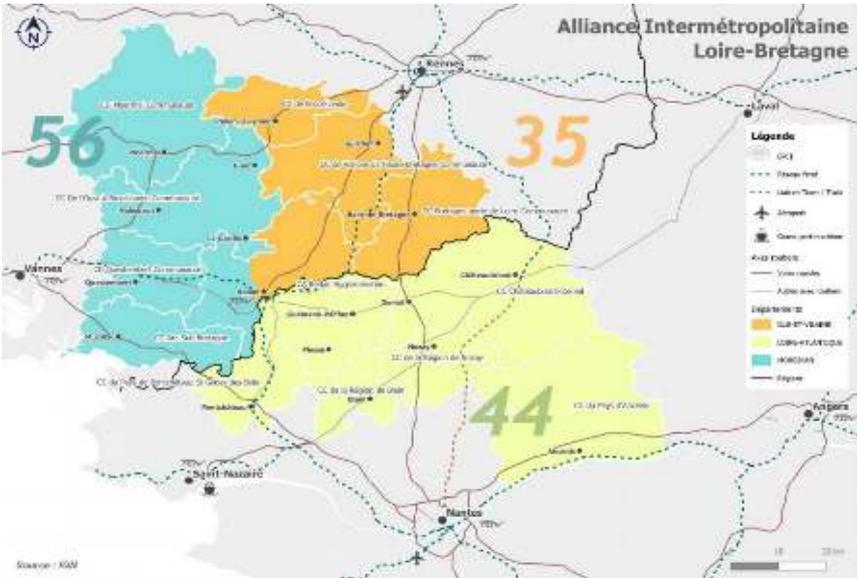
La troisième partie expose le **budget** de l'association avec la présentation du compte de résultat de la période 2019-2020, le budget prévisionnel 2021 et l'appel à contribution des EPCI adhérentes.

Ce document permet de détailler les étapes de consolidation du projet de l'AILB pour remplir les objectifs de la convention d'étude expérimentale.

Contexte

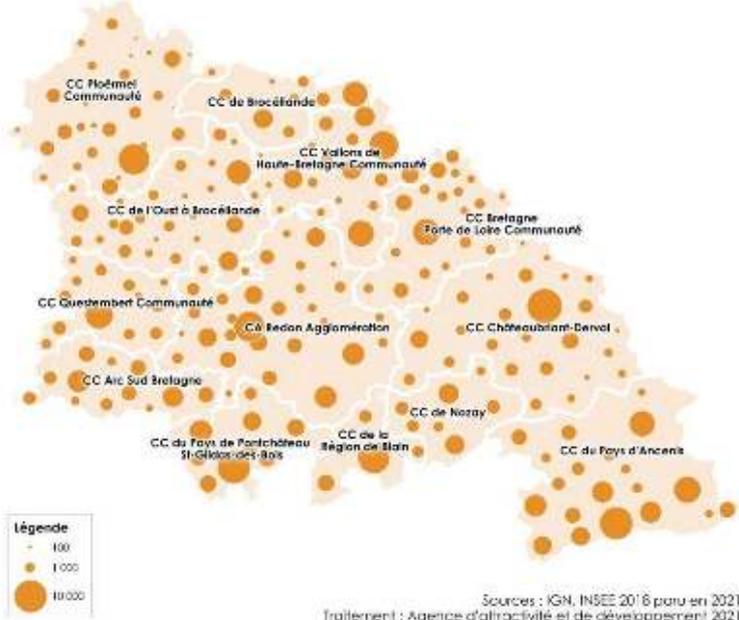
Situation

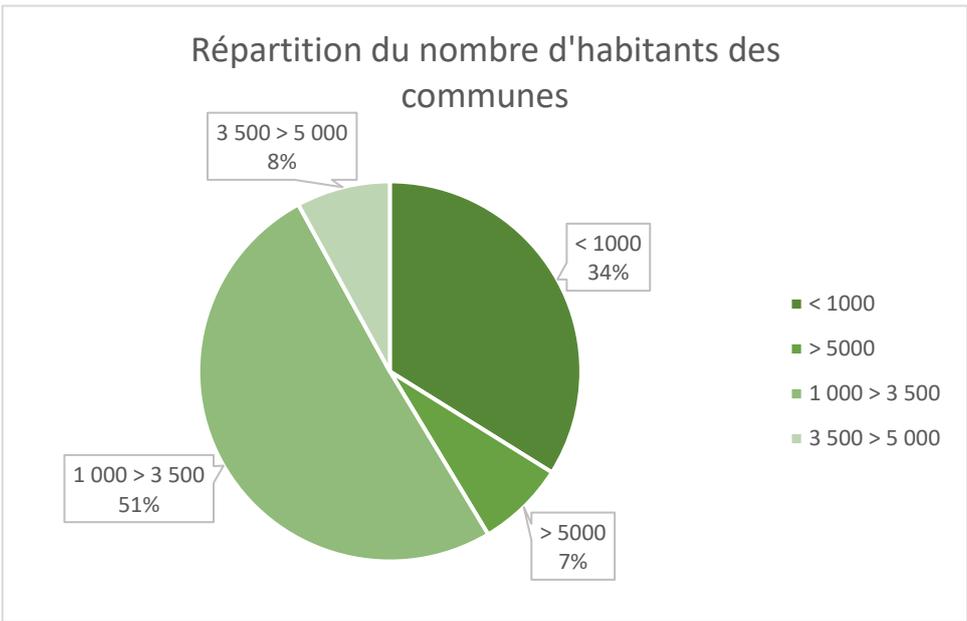
Le périmètre géographique de l’AILB est délimité par les métropoles de Rennes, Angers, Nantes et les agglomérations de Vannes, Saint-Nazaire. Deux régions (Pays de la Loire et Bretagne) et trois départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan) sont concernés par le territoire de l’AILB.



Le territoire est maillé par des villes moyennes, de moins de 15 000 habitants, ayant une fonction de centralités et de plus petites communes. 51% d’entre elles ont entre 1000 et 3500 habitants.

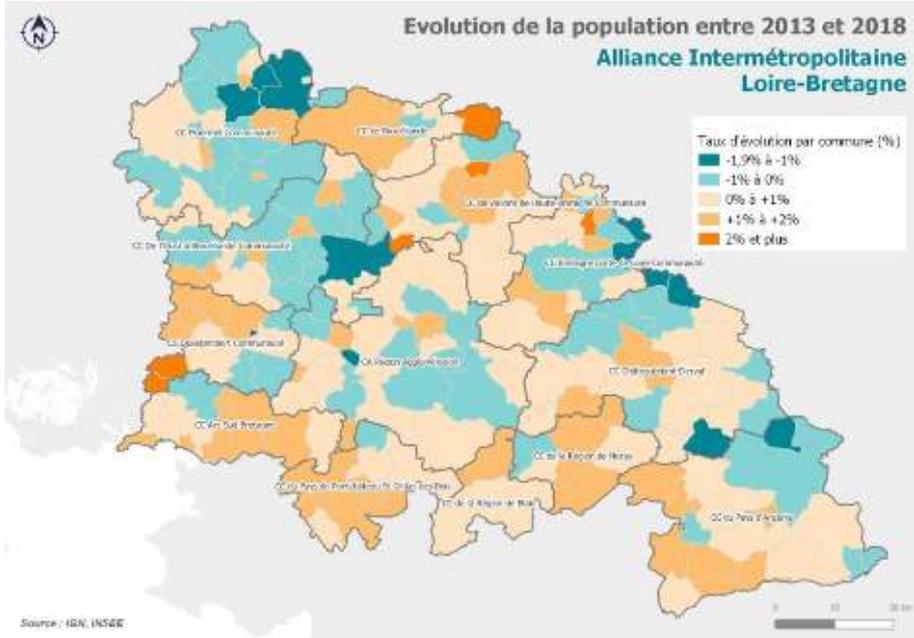
Nombre d’habitants par communes en 2018
Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne





Démographie

L'évolution de la population par commune entre 2013 et 2018 est contrastée avec des zones de stagnation voire de décroissance démographique. Cette tendance devra faire l'objet d'une attention particulière. La pandémie pouvant modifier des comportements, les accélérer. Les communes en situation de perte démographique pourraient voir la tendance s'inverser.



Evolution de la population entre 2012 et 2017 pour les 3 départements concernés :

- Ille-et-Vilaine : + 1%
- Loire-Atlantique : +1,2%
- Morbihan : + 0,5%

Journées d'Immersion dans les 13 EPCI

Du 28 janvier au 27 avril 2021, la cheffe de mission a été rencontrer chacun des 13 EPCI membres pour échanger avec les élus et les techniciens disponibles. Ils ont pu exposer les atouts, les ressources, les difficultés, les inquiétudes de leur territoire et faire connaître les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler.

Structure	Dates
Arc-sud-Bretagne	11 mars
Bretagne Porte de Loire Communauté	23 février
Brocéliande Communauté	18 février
Communauté de communes Chateaubriant-Derval	27 avril
Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas	25 février
Communauté de communes Pays de Blain	8 mars
COMPA Communauté de communes du Pays d'Ancenis	29 mars
Nozay Communauté	2 février
Oust à Brocéliande Communauté	28 janvier
Ploërmel Communauté	22 mars
Questembert communauté	11 février
Redon Agglomération	3- 5 février
Vallons de Haute Bretagne communauté	17 février

Un formulaire d'une douzaine de questions a été proposé aux personnes rencontrées. Les temps d'échanges ont duré entre 1h15 et 8h. L'ensemble des problématiques des collectivités n'a pas pu être abordé. **Les sujets recueillis sont le reflet des préoccupations prioritaires et d'actualité des personnes interrogées.**

Une synthèse a été réalisée pour comprendre et classer **les préoccupations des élus** des territoires intermétropolitains au printemps 2021. La répétition des sujets abordés pendant les entretiens a permis de les prioriser, pour les présenter à l'Assemblée Générale du 28 mai 2021. Les élus ont ainsi pu découvrir **les points de convergence** entre les 13 EPCI membres.

Ces éléments ont servi de support aux discussions dans les deux groupes de travail, **qui ont déterminé les thèmes prioritaires des travaux de l'AILB pour 2021.**





La synthèse des entretiens individuels a permis de dégager **des sujets convergents** entre les 13 EPCI.

ATOUPS	RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> ● La position géographique ● L'accès aux espaces naturels ● La vitalité économique ● Le monde associatif 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le tourisme ● Les politiques culturelles ● La stratégie fluviale ● Les énergies renouvelables ● La ressource en eau ● La continuité cyclable
DIFFICULTÉS	INQUIÉTUDES
<ul style="list-style-type: none"> ● Les mobilités ● L'habitat ● Le déséquilibre territorial ● La transmission agricole ● L'aménagement ● Le recrutement/formation ● Le sentiment d'appartenance des habitants au territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● La fiscalité ● La zéro artificialisation nette ● La gestion de la ressource en eau/GEMAPI/Assainissement ● L'accès à la santé ● La revitalisation des centres bourgs/l'évasion commerciale

Le rapport des journées d'immersion décrit plus en détails les différents éléments collectés lors des entretiens.

À la suite des travaux de l'Assemblée Générale du 28 mai, les élus ont voté et priorisé les sujets stratégiques qu'ils souhaitaient travailler au sein du collectif :

1. **Vivre et Habiter les territoires ruraux** – logements, emplois locaux, activités, mobilités ;
2. **Déchets** – la gestion et le traitement des ordures ménagères avec l'augmentation de la TGAP ;
3. **Tourisme** : comment créer une identité de notre territoire pour en faire un argument touristique ? Bassin fluvial - Vilaine/Oust/Canal, comment coopérer ? Comment travailler avec l'ensemble des structures existantes ?
4. **Eau** : la gestion de la ressource, une question au-delà des frontières administratives ? Quel dialogue avec les métropoles ?
5. **Energie renouvelable** : Définir une stratégie intermétropolitaine ? L'Hydrogène comme vecteur rassembleur ? Comment mailler le territoire peu dense de stations de distribution, comme une des réponses à la problématique des mobilités ?



Chantiers d'expérimentation

En **complément des travaux** qui s'étaleront sur deux années, l'AILB s'appuie aussi sur **deux initiatives** permettant de favoriser la transition écologique et l'accès des jeunes à des formations qualifiantes :

- Développement de la filière **hydrogène** au service, notamment, des **mobilités décarbonées**
- **Formation supérieure en alternance** et réponse aux **besoins de recrutement des entreprises**

Pour porter ces deux initiatives, l'AILB a défini son organisation, au premier semestre 2021, et s'appuie sur une dynamique de coopération à engager entre ses membres ; ces deux « **chantiers-tests** » permettront aussi aux EPCI membres de l'AILB de tirer parti de cette démarche de **coopération expérimentale**, tout en favorisant l'atteinte d'objectifs jugés stratégiques à l'échelle des territoires intermétropolitains.

Elle a également recruté **une compétence d'appui**, via le Cabinet Daniel Baron Conseil & Associés qui épaulera l'équipe-projet sur ces deux dossiers.

En outre, l'AILB bénéficie de l'appui **d'un conseiller scientifique**, en la personne d'Armel Huet, socio-anthropologue des territoires ruraux.

Campus de proximité

En 2014, a été ouvert à Redon un établissement de formation supérieure de nouvelle génération, dénommé **CAMPUS ESPRIT Industries**. Cet établissement propose, quasi exclusivement, des cycles de formation supérieure en alternance (BAC+3 à BAC+5), pour des jeunes intéressés par des formations technologiques de pointe, afin de répondre aux besoins de recrutement et de montée en compétences au sein des entreprises. **C'est un campus de territoire et de proximité.**

Le modèle du CAMPUS ESPRIT Industries, outre sa lecture territoriale qui a rassemblé les énergies du Conseil régional de Bretagne, de la CCI d'Ille et Vilaine et de Redon Agglomération, associe trois catégories d'acteurs majeurs :

- Les **établissements de formation existants**, publics et privés, en particulier les lycées du territoire disposant déjà de formations à BAC+2 (BTS, classes prépas) ;
- Le **rectorat et les universités Rennaises** ainsi que celles positionnées sur l'ensemble de la Bretagne-sud (Vannes – Lorient – Quimper) ;
- Les **entreprises volontaires**, désormais réunies au sein d'un consortium et mobilisées sur plusieurs volets : identification des besoins en compétences, recrutement d'alternants, versement de la taxe d'apprentissage, consolidation des recrutements à l'issue des formations diplômantes, commande de travaux sur les volets « recherche-innovation ».

Le CAMPUS ESPRIT Industries s'est doté, en 2016, d'une plateforme technologique de haut niveau, permettant dans des domaines sensibles et porteurs d'avenir de **disposer d'un outil performant** au service de la formation et de l'innovation. Outre son usage dans le cadre des formations technologiques dispensées aux étudiants, cette plateforme permet aujourd'hui **d'accueillir des entreprises** (y compris des grands groupes industriels) sur des cycles de **formation de leurs salariés**. Elle constitue aussi un outil au service de l'innovation pour les entreprises, par exemple en contribuant à la mise au point de bornes de recharge électrique rapide, commercialisées par une entreprise locale auprès d'ENEDIS. Enfin la plateforme

technologique développe aussi des solutions de mobilités décarbonées : vélos et triporteurs à hydrogène notamment. Deux doctorants y conduisent également des recherches sur des projets d'innovation.

Ainsi, entre septembre 2014 et septembre 2020, les effectifs du CAMPUS ESPRIT ESLI Industries sont passés de **47 à 360 étudiants-alternants**.

Aujourd'hui, cette croissance incite ses responsables, Anne Patault, Présidente, et Thierry Sauvage, Directeur, ainsi que l'ensemble du conseil d'administration, à se projeter sur un nouveau projet immobilier qui pourrait permettre à minima de doubler l'effectif du CAMPUS ESPRIT ESLI Industries à Redon à l'horizon 2025/2027.

Le **travail d'élaboration et de concertation** autour de ce projet est en cours et s'inscrit dans la consolidation du périmètre de Redon Agglomération en tant que « **Territoire d'Industries** », labellisation obtenue en 2018 et dont le plan national d'actions est aujourd'hui porté par l'ANCT, Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.

Il s'avère que d'autres territoires communautaires de l'AILB sont aussi répertoriés en tant que « Territoire d'Industries » :

- Ploërmel Communauté ;
- la CC de Châteaubriant-Derval ;
- la CC du Pays d'Ancenis (COMPA).

Sur la base du constat de la réussite du CAMPUS ESPRIT Industries et de la perception des besoins des autres territoires d'industries labellisés de l'AILB, l'équipe-projet de l'AILB et les représentants du CAMPUS ESPRIT Industries ont effectué, à l'automne 2020, la proposition d'élargir la réflexion en suggérant une réflexion commune sur les **enjeux de la formation supérieure en alternance au bénéfice des entreprises et des jeunes au sein des territoires intermétropolitains**. Cette proposition, effectuée dans une période complexe du fait du covid-19, faisait suite à la visite au CAMPUS ESPRIT Industries, d'une délégation de chefs d'entreprises, d'élus et de techniciens, du Pays d'Ancenis (COMPA) intervenue quelques mois plus tôt. L'idée directrice était d'appréhender **l'intérêt d'un maillage territorial de l'offre de formation supérieure**, sur un périmètre élargi et complémentaire, en s'appuyant sur le modèle CAMPUS ESPRIT Industries, à l'échelle des territoires intermétropolitains de l'AILB, labellisés territoires d'industries.

Ainsi, le **12 mars 2021**, une **nouvelle visite** a été organisée en y invitant les représentants du **Conseil régional des Pays de la Loire**, les **territoires d'industries d'Ancenis, de Châteaubriant-Derval et de Ploërmel**, ainsi que la **CRCI des Pays de la Loire et la CCI de Nantes/Saint-Nazaire**. Cette visite et ces échanges avec les porteurs du CAMPUS existant ont révélé et renforcé l'intérêt des territoires concernés, notamment sur le premier volet de la progression de la démarche qui est celui de la « montée en compétences et en gamme des formations secondaires ou supérieures existant au sein des lycées des territoires concernés », première étape vers la définition d'un nouvel établissement de formation supérieure sur le modèle approché du CAMPUS ESPRIT Industries.



Entre le 15 avril et 2 juin 2021, 4 rencontres ont été organisées sur les territoires de Ploërmel (1), Ancenis (1), Châteaubriant-Derval (2). Thierry Sauvage et Daniel Baron ont pu constater le fort appétit de leurs interlocuteurs tout en leur exprimant la complexité de la démarche et l'enjeu des mobilisations coordonnées des acteurs locaux (Régions, EPCI, Entreprises, Lycées, Universités...).

Aussi le 14 mai 2021, prenant acte de cet intérêt et de ces enjeux ainsi que des volontés affichées en janvier et février 2021 lors de ses réunions de bureau et d'assemblée générale, l'AILB a missionné Daniel Baron Conseil & Associés pour **poursuivre les travaux d'animation afin de faire de l'objectif de la « formation supérieure en alternance »** un sujet de coopération renforcée entre les territoires d'industries labellisés de l'AILB (Redon, Ancenis, Châteaubriant-Derval, Ploërmel). L'AILB a désigné au sein de son bureau, deux élus-référents : Patrick Le Diffon, Président de Ploërmel Communauté et Jean-Pierre Belleil, Vice-président de la COMPA (Pays d'Ancenis). **Un comité technique** au sein duquel chaque territoire d'industrie labellisé sera invité à se faire représenter portera la démarche et les travaux préparatoires au second semestre 2021. Thierry Sauvage et Daniel Baron en assureront la coanimation.

Dans ce cadre il sera procédé à l'analyse de la structuration possible des coopérations à venir, en particulier en s'appuyant sur l'élaboration d'une proposition de « **Charte des CAMPUS de proximité** ».

Un **premier rapport d'étape de la mission** de Daniel Baron Conseil & Associés sera remis à l'ensemble des acteurs concernés pour le **10 janvier 2022**.

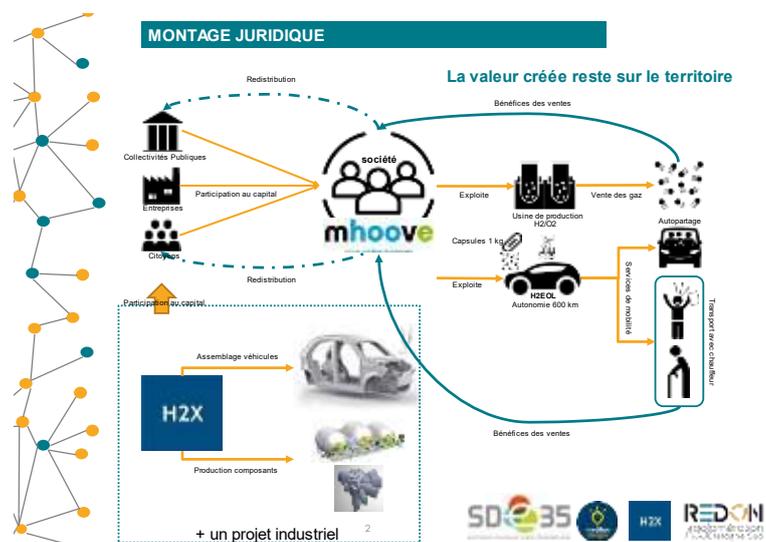
Ses conclusions détermineront la poursuite de la mission et notamment l'élaboration d'un plan stratégique qui fixera les enjeux, les objectifs à atteindre et les moyens mobilisés.

Mobilités décarbonées

Depuis 2019, sollicité par le cluster breton Eco'Origin et son président, Robert Jestin, Redon Agglomération, EPCI mobilisé à l'initiative et à la création de l'AILB, a initié une réflexion sur **la faisabilité du développement d'une filière de production et de valorisation de l'hydrogène « vert »** (produite à partir de sources d'énergies renouvelables). Ce gaz est obtenu par électrolyse de l'eau et permet de produire une énergie neutre en rejet carbone. Ses usages sont explorés désormais dans de multiples domaines.

La **place de la voiture qui reste prépondérante dans les territoires peu denses**, la multiplicité des usages de véhicules de transport (notamment les bus scolaires et les bennes de collecte des déchets ménagers, très fortement émetteurs de gaz à effet de serre), incitent les élus des territoires concernés à se préoccuper de la réduction concrète des émissions carbone au cours des années à venir. Pour cela, ils se sont rapprochés de deux acteurs principaux :

- Un opérateur industriel et une « équipe-projet » en capacité de porter une démarche de recherche, d'innovation et de développement, afin de produire, localement, de l'hydrogène vert et de développer ses usages serviciels





- Les SEM départementales Énergie d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan afin de structurer la démarche dans une approche de réponse aux besoins des populations des territoires peu denses.

C'est en s'appuyant sur cette stratégie de rapprochement que Redon Agglomération a pu ensuite partager sa démarche, depuis octobre 2020, avec les autres communautés membres de l'AILB. De même, ces rapprochements ont permis de constituer, en mars 2021, la Société par Actions Simplifiée (SAS) MHOOVE. L'objet de cette société nouvelle qui rassemble un pool de compétences managériales, techniques et financières, est le suivant : « *La production et la distribution d'énergies renouvelables, notamment par la construction et l'exploitation d'équipements favorisant le développement d'une mobilité alternative aux produits pétroliers et participant à l'approvisionnement énergétique des territoires concernés* ».

La SAS MHOOVE, présidée par Jean-François Mary, vient d'emménager dans des locaux loués par Redon Agglomération, Zone d'Activités de Briangaud, à Redon. Son équipe est constituée et son programme de travail est défini.

En mai 2021, l'AILB a décidé d'élargir et d'intensifier la mobilisation des communautés de son périmètre de couverture géographique en confiant à Daniel Baron Conseil & Associés une mission d'animation de la démarche à l'échelle potentielle des 13 EPCI membres.

L'idée est la suivante : **si des solutions de mobilités décarbonées peuvent être expérimentées** et faire leurs preuves pour 68 000 habitants (population de Redon Agglomération), il est fort probable qu'il y aura aussi un intérêt à faire partager ces solutions et à **les élargir au périmètre de 482 000 habitants** que constituent les 13 EPCI membres de l'AILB. Une coopération qui peut sembler naturelle mais qui demande volontés politiques partagées et organisation.

Ainsi, l'AILB a désigné au sein de son bureau deux élus-référents : Bernard Ethoré, Président de Brocéliande Communauté, et Dominique David, Vice-président de la CC de Châteaubriant-Derval.

Un comité technique au sein duquel chaque EPCI-membre sera invité à se faire représenter portera la démarche et les travaux préparatoires au second semestre 2021. Un premier rapport d'étape de la mission de Daniel Baron Conseil & Associés sera remis pour le 10 janvier 2022.

Ses conclusions détermineront la poursuite de la mission et notamment l'élaboration d'un plan stratégique qui fixera les enjeux, les objectifs à atteindre et les moyens mobilisés.

Synthèse

Les deux « chantiers » ouverts, « mobilités décarbonées – H2 » et « formation supérieure en alternance », constituent **une première expérimentation des coopérations** ; ils font l'objet d'une animation déléguée à Daniel Baron Conseil & Associés jusqu'au 31 décembre 2021 et sont placés sous la coordination d'un binôme d'élus-référents, coordonnateur du comité technique dédié. Un premier rapport d'étape, remis au 10 janvier 2022, permettra d'envisager l'enjeu de la mise en place d'un plan stratégique de développement pour les années futures.

L'ensemble de ces travaux bénéficient **d'un appui scientifique apporté par Armel Huet** au sein de l'équipe-projet de l'AILB.



Les perspectives

Le projet intermétropolitain

Le premier semestre a été consacré à la collecte des données sur les EPCI pour poser un cadre de discussions entre les élus. Ils ont pu, lors de l'assemblée générale du 28 mai, définir cinq sujets stratégiques pour lesquels un travail sur le périmètre de l'AILB semble pertinent :

1. **Vivre et Habiter les territoires ruraux ;**
2. **Déchets ;**
3. **Tourisme ;**
4. **Eau ;**
5. **Energie renouvelable.**

Chaque sujet sera traité en fonction de son importance pour les territoires ruraux en 2021 et en fonction de l'ordre de priorité donné par l'assemblée générale. Ils feront l'objet de format d'animation adaptée, d'une régularité de rencontres différenciée et d'une mobilisation ciblée des parties prenantes.

- Habiter, un séminaire pour une ambition

Le sujet « *Vivre et habiter les territoires ruraux* » sera traité sous **un format séminaire**, qui s'inscrit dans les objectifs et la méthodologie expérimentale de l'AILB. Cette **réflexion collective** vise à déterminer ce que peut être une politique de l'habitat dans les EPCI des territoires intermétropolitains, en partant de **ses ressources, de ses expériences, de ses interrogations** et en tenant compte des différences entre territoires.

De l'automne 2021 au printemps 2022, trois à quatre séminaires seront organisés pour aboutir à la **rédaction d'une charte** de « *l'Habiter en territoires intermétropolitains* », un document de réflexion et d'actions des EPCI dans le domaine de l'habitat.

Au printemps 2022, **un colloque** sera organisé pour les partenaires et parties prenantes de la thématique. Les élus pourront présenter leurs réalités sur l'habitat en zone rurale, leurs réflexions, les pistes d'actions et la structure générale de la charte.

La mobilisation des élus sur cette question démontre leur souhait d'élaborer ensemble une vision pour penser l'avenir de leur territoire, en partant de leur réalité et de leur ressource.

- Déchets

Le sujet des déchets a été abordé par les élus dans un contexte d'une réglementation nationale à venir. Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets, la loi de transition énergétique introduit la généralisation du tri des déchets à la source à partir de 2025 et cette obligation est avancée à 2024 par une réglementation européenne. Pour aider aux changements de comportement l'Etat **augmente progressivement la TGAP** pour dissuader la mise en décharge des ordures ménagères. Cette augmentation aura pour conséquence **une hausse importante du coût de traitement des déchets pour les collectivités et les syndicats** de traitement. Les usagers vont devoir supporter une facture plus élevée alors qu'ils améliorent le tri et continuent de réduire les déchets. Cette situation va engendrer des incompréhensions et des tensions.

Cette thématique s'articule avec de nombreuses parties prenantes dans un réseau complexe d'acteurs, du local au national jusqu'à l'international. Les élus ont décidé pour cette année, de proposer une demi-journée sous un **format temps-fort événementiel en novembre**. Le contenu sera construit avec les deux régions qui ont la compétence. Elles établiront avec l'AILB l'approche la plus pertinente pour répondre aux questionnements des élus.

- Eau

La **gestion de l'eau reste un sujet d'inquiétude** pour les élus des territoires de l'AILB. Le ressource tant en qualité qu'en quantité, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et l'assainissement sont des compétences complexes et coûteuses pour les collectivités. Les structures compétentes sont nombreuses et le réseau d'acteurs très dense, pour construire une mobilisation d'un groupe de travail en tant que tel. Les membres de l'AILB ont souhaité travailler avec **l'EPTB Vilaine pour proposer aux EPCI du périmètre, un temps de prise de connaissances sur le sujet avec une actualité spécifique : la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux**.

A la suite de cette présentation, l'EPTB Vilaine et l'AILB définiront ensemble les potentialités d'action pour 2022.

La valorisation des ressources

- Tourisme

Lors des treize entretiens au sein des EPCI, les politiques touristiques ont été abordées systématiquement. Les élus considèrent le **tourisme comme un facteur d'attractivité et de développement** pour les territoires. Lors de l'assemblée générale du 28 mai, ils ont décidé de mettre en place **un groupe de travail** sur cette thématique. Il s'agira d'identifier à l'échelle de l'AILB les clés de réussite des projets touristiques grâce au partage d'expérience et à des visites de terrain.

A partir de l'automne 2021, le groupe de travail sera réuni pour partager les projets touristiques des territoires de l'AILB et re-découvrir les stratégies régionales et les plans d'action qui tissent une proposition touristique cohérente.

Au terme de ces réunions, **une cartographie des stratégies et des projets touristiques** pourra être consolidée collectivement. Elle servira d'état des lieux des politiques touristiques et permettra aux élus de décider du format de la poursuite des travaux.

Les chantiers d'expérimentation

Les chantiers d'expérimentation permettent d'éprouver les méthodes de coopération à l'échelle des treize EPCI. Ils vont se structurer et créer le cadre nécessaire avec les objectifs suivants, pour le développement de projets interterritoriaux :

- **Disposer d'une animation** qui permette de favoriser les liens entre les territoires de l'AILB autour des questions stratégiques prédéfinies en bureau et en assemblée générale
- Favoriser l'émergence **d'une analyse partagée** et de la **mise en évidence de perspectives** de développement autour de ces deux thématiques
- **Créer des liens entre les acteurs** (élus, chefs d'entreprises, chefs d'établissements, chercheurs...) déjà engagés et ceux qui aspirent à développer une réflexion autour de ces thématiques



- **Produire des éléments d'analyse suffisants** pour permettre aux élus de fixer leurs intentions sur la poursuite de ces deux objets de travail en commun, notamment pour la production de plans stratégiques en 2022.

Les chantiers d'expérimentation ont fait l'objet d'une première mobilisation sur le premier semestre 2021 pour faire découvrir aux élus les sujets et leur potentiel de développement à l'échelle de l'AILB. Les deux comités techniques vont se réunir à partir de septembre 2021 et seront suivis de trois réunions d'ici la fin de l'année.

Le comité technique est une instance de mobilisation, de travail collectif, de partage d'informations, de construction des éléments d'une démarche territoriale, il n'a pas de pouvoir de décision. **Un rapport sera remis, avant le 10 janvier 2022**, à l'AILB ainsi qu'aux 13 présidents d'EPCI qui la composent. **Les étapes suivantes découleront des conclusions de ce rapport** et de l'appréciation que les 13 EPCI membres de l'AILB y porteront.

Les partenaires

Suite aux élections de juin 2021, les membres de l'AILB vont aller à la rencontre des nouveaux élus des instances régionales et départementales. Ils vont leur présenter les étapes d'avancement du projet, communiquer les données collectées suite aux enquêtes de terrain et définir le rôle des partenaires dans la mobilisation des ateliers organisés sur le second semestre de l'année.

Synthèse

L'AILB a pu structurer et organiser ses travaux avec les membres de l'assemblée générale pour démarrer la mobilisation des élus dans les groupes de travail dédiés aux thèmes :

- Vivre et Habiter les territoires ruraux ;
- Déchets ;
- Tourisme ;
- Eau ;
- Mobilités décarbonées ;
- Formation supérieure en alternance.

Débats et échanges seront les maîtres mots de l'AILB dans les prochains mois pour que les élus puissent concevoir ensemble une vision d'avenir des territoires intermétropolitains.

Vie institutionnelle

Calendrier 2021

L'AILB a programmé en début d'année 2021, l'ensemble de ses réunions pour que chaque membre puisse s'organiser et être présent sur l'ensemble des instances.

Instance	Date	Lieu	Ordre du jour
Bureau	29/01/2021	Redon	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement - méthode • Élections bureau • Budget
Déjeuner des présidents	29/01/2021	Redon	/
AG	12/02/2021	Redon	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement - méthode • Élections bureau + suppléant • Budget
Bureau	Jeudi 11/03	Visio ?	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés • Chantiers
AG	19/03/2021	Guipry-Messac	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Hydrogène • Projet campus • Petites villes de demain/CRTE
Bureau	09/04/2021	Derval	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration
AG élargie	28/05/2021	Bouvron	<ul style="list-style-type: none"> • Retour immersion • Stratégie 2^{ème} trimestre
Bureau	11/06/2021	visio	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du séminaire
Séminaire	25/06/2021	visio	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions du 1^{er} semestre de l'étude • Avancement des groupes projets • Bilan • Rapport d'activité
Bureau	17/09/2021	visio	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire
Séminaire	01/10/2021	Questembert	<ul style="list-style-type: none"> • À définir
Déjeuner des présidents	01/10/2021	Questembert	/
Bureau	À définir		<ul style="list-style-type: none"> •
AG	À définir		<ul style="list-style-type: none"> • Conclusion 2021 • Budget prévisionnel 2022

Bureau

L'AILB s'est doté d'un bureau opérationnel pour organiser les activités régulières. Cet organe est composé de sept membres actifs représenté par des présidents ou vice-présidents des EPCI membres et de cinq membres invités pour représenter les deux régions et les 3 députés des circonscriptions du périmètre. Chaque membre actif est dédié à un dossier de l'AILB pour suivre son développement et définir avec l'équipe projet les perspectives de travail à mettre en place pour répondre aux objectifs de la convention expérimentale.

Fonction exercée	Prénom	Nom	Collectivité représentée ou fonction	Délégation proposée au bureau
Président	Jean-François	MARY	Président de REDON Agglomération (35)	Projet de territoire inter métropolitain
Vice-présidente	Claire	THEVENIAU	Présidente de la Communauté de Communes de NOZAY (44)	Valorisation des atouts et ressources
Vice-président	Jean-Luc	BLEHER	Président d'OUST à Brocéliande Communauté (56)	Coopérations territoriales et réseaux
Vice-président	Dominique	DAVID	Vice-Président de la Communauté de Communes CHATEAUBRIANT - DERVAL (44)	Mobilités décarbonées - H2
Secrétaire	Patrick	LE DIFFON	Président de PLOERMEL Communauté (56)	CAMPUS de proximité
Secrétaire-adjoint	Jean-Pierre	BELLEIL	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) (44)	CAMPUS de proximité
Trésorier	Bernard	ETHORE	Président de BROCELIANDE Communauté (35)	Mobilités décarbonées - H2
Trésorier-adjoint	Vincent	MINIER	Président de BRETAGNE PORTE DE LOIRE Communauté (35)	Valorisation des atouts et ressources
Invité	Anne	PATAULT	Région Bretagne	
Invité	Jean-Michel	BUF	Région Pays de la Loire	Coopérations territoriales et réseaux
Invité	Paul	MOLAC	Assemblée nationale	
Invité	Gael	LE BOHEC	Assemblée nationale	
Invité	Yves	DANIEL	Assemblée nationale	

Assemblée Générale

L'association a réuni quatre fois l'Assemblée Générale entre le 12 février 2021 et le 25 juin 2021. **L'ensemble des sujets traités par l'AILB y est présenté et validé par les élus membres.** Elle est composée de treize membres actifs (présidents ou vice-présidents des EPCI), de treize suppléants et de cinq membres invités avec les représentants des deux régions et des trois députés. Quatre techniciens sont également présents lors des assemblées pour présenter l'avancement des travaux de l'équipe projet.

Structure	Fonction EPCI	Fonction AILB	Nom	Prénom
Arc-sud-Bretagne	Président	Membre	LEBORGNE	Bruno
Arc-sud-Bretagne	Vice-Président	Suppléant	DAVID	Guy
Bretagne Porte de Loire Communauté	Président	Membre	MINIER	Vincent
Bretagne Porte de Loire Communauté	Vice-Présidente	Suppléant	DREAN	Nadine
Brocéliande Communauté	Président	Trésorier	ETHORE	Bernard
Brocéliande Communauté	Vice-Président	Suppléant	MOIZAN	David
Communauté de communes Chateaubriant-Derval	Président	Membre	HUNAUULT	Alain
Communauté de communes Chateaubriant-Derval	Vice-Président	Suppléant	DAVID	Dominique
Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas	Président	Membre	MOGAN	Jean-Louis
Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas	Vice-Présidente	Suppléant	CORNET	Danielle
Communauté de communes Pays de Blain	Présidente	Membre	SCHALDT	Rita
Communauté de communes Pays de Blain/ Région Pays de la Loire	Vice-Président	Suppléant	BUF	Jean-Michel
COMPA Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Président	Membre	PERRION	Maurice
COMPA Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Vice-Président	Suppléant	BELLEIL	Jean-Pierre
Nozay Communauté	Présidente	Vice-Présidente	THEVENIAU	Claire
Nozay Communauté	Vice-Président	Suppléant	PROVOST	Jean-Claude
Oust à Brocéliande Communauté	Président	Vice-Président	BLEHER	Jean-Luc
Oust à Brocéliande Communauté	Vice-Présidente	Suppléant	BERTHEVAS	Gaëlle
Ploërmel Communauté	Président	Secrétaire	LE DIFFON	Patrick
Questembert communauté	Présidente	Membre	LE PENHUIZIC	Patrice
Redon Agglomération	Président	Président	MARY	Jean-François
Redon Agglomération	Vice-président	Suppléant	DUCHENE	Pascal
Vallons de Haute Bretagne communauté	Président	Membre	SIELLER	Joël
Vallons de Haute Bretagne communauté	Vice-Président	Suppléant	REBOUX	Pierre-Yves
Assemblée nationale	Député	Invité	LE BOHEC	Gaël
Assemblée nationale	Député	Invité	MOLAC	Paul
Assemblée nationale	Député	Invité	DANIEL	Yves

Redon Agglomération	Directeur du Développement		BIDAUD	Christophe
Région Bretagne	Vice-Présidente	Invité	PATAULT	Anne
Région Pays de la Loire	Conseiller	Invité	BUF	Jean-Michel
Assemblée nationale	Collaborateur	Conseiller Technique	ELLEOUET	Nicolas
	Universitaire	Conseiller Technique	HUET	Armel
	Consultant	Conseiller Technique	BARON	Daniel

Structuration du projet de l'AILB

L'association s'est dotée d'un cadre de travail pour structurer et répartir la programmation des actions 2021. L'Alliance s'organise autour de trois piliers :

- **La définition d'un projet inter métropolitain** qui mobilise et engage la construction d'un plan d'action ;
- **La valorisation des ressources** qui développe une stratégie de mise en valeur des atouts des territoires ;
- **La conduite de chantiers d'expérimentation** qui s'appuie sur des projets en cours d'élaboration pour les engager, les faire essayer, dans une vision interterritoriale.





Projet Intermétropolitain

Quoi	Comment	Qui	Validation
<p>Projet inter métropolitain Prospective – Recherche Établir des stratégies collectives sur des sujets prioritaires pour les territoires intermétropolitains pour un développement équilibré, dynamique et durable</p> <p>Rédiger un rapport de travail et une notice pour les pistes d'actions</p>	<p>Entretien individuel par EPCI</p> <p>Définir 4 sujets stratégiques par an en AG Animer des groupes de travail en 4 séances (1 échanges et connaissances, 2 diagnostic succinct, 3 enjeux et stratégie, 4 pistes d'actions pour du développement – chantiers)</p> <p>Les groupes de travail se réunissent ensemble 1x/an pendant le séminaire pour croiser les travaux et définir les chantiers de l'année suivante</p>	<p>Le groupe de travail se structure avec</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1-2 élus référents AILB <p>Accompagnement possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consultants ● Agence ● Conseil de développement ● Experts 	<p>L'AG valide les sujets stratégiques, se réunit 4 fois par an Présenter l'état d'avancement à chaque AG.</p>

Valorisation des ressources

Quoi	Comment	Qui	Validation
<p>Valorisation des ressources Développer une stratégie de mise en valeur des atouts existants ou à exploiter pour communiquer sur un maillage d'animation, de lieux sportifs, culturels, d'espaces naturels qui font du territoire de l'Alliance un espace de vie dynamique</p>	<p>Identifier les ressources des territoires suite aux immersions.</p> <p>Définir ce que chacun entend par « ressources » pour développer une vision commune et établir un cadre de travail</p> <p>Animer un groupe de travail « ressources »</p> <p>Présentation en AG – choix de la stratégie</p> <p>Les groupes de travail se réunissent ensemble 1x/an pendant le séminaire pour croiser les travaux et définir les chantiers de l'année suivante</p>	<p>Le groupe de travail se structure avec</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1-2 élus référents AILB ● les partenaires associés (Région/Département) ● les parties prenantes ● les techniciens EPCI <p>Accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Consultants ● Agence ● Conseil de développement ● Experts 	<p>L'AG valide les sujets stratégiques, se réunit 4 fois par an Présenter l'état d'avancement à chaque AG</p>



Les chantiers d'expérimentation

Quoi	Comment	Qui	Validation
Les chantiers Développer des projets concrets pour éprouver les méthodes de coopération pendant l'expérimentation	Constituer un comité technique pour chaque chantier (1 élu référent AILB, 1 membre technique AILB, 1 technicien/consultant délégation du porteur de projet, les EPCI intéressées, les parties prenantes) <ul style="list-style-type: none"> • Cotech : Réunion mensuelle tous les 2 mois • Présenter les avancées et définir les points stratégiques pour décision en AG - 4x par an 	Comité technique <ul style="list-style-type: none"> • 1 – 2 Élus AILB • 1 Technicien AILB • 1 technicien du projet (financé par le porteur) • Élus EPCI • Partenaires financeurs • Parties prenantes • Accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Consultants • Agence • Conseil de développement • Experts • Techniciens EPCI 	L'AG valide les sujets stratégiques, se réunit 4 fois par an Présenter l'état d'avancement à chaque AG AG décembre – définir la poursuite du chantier avec l'AILB ou développer le projet en externe sous autre format.

La vie associative

Quoi	Comment	Qui	Validation
La vie associative Elle est le liant quotidien et indispensable de l'animation du projet et de sa pérennité.	<ul style="list-style-type: none"> • 4 AG par an • 4 à 5 bureaux par an • 1 séminaire par an • 2 conférences des présidents • Gestion administrative et financière • Communication • Animation du réseau (DGS, Techniciens, partenaires) • Développer des partenariats • Veille • Défense des intérêts – comité de rédaction (le bureau + 1 rédacteur) 	Cheffe de projet Assistante Accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> • Consultants • Agence • Conseil de développement • Experts • Techniciens EPCI 	Le bureau accompagne au quotidien la vie associative.



Vie de l'association

Les recrutements

Suite à la réunion de bureau du 16 octobre 2020, les membres ont décidé de lancer le recrutement d'un chef de mission pour début 2021 afin de lancer les activités de l'AILB. Une équipe projet sera constituée pour développer l'expérimentation, elle est composée de :

- **1 Cheffe de projet**
- **1 Assistante comptable et administratif**
- **1 Consultant en accompagnement**
- **1 Universitaire pour un suivi scientifique de la démarche**

Le jury de recrutement a eu lieu le 23 novembre 2021, il a été décidé de sélectionner la candidate Vanessa Poteau pour occuper le poste de cheffe de projet. Elle a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2021 dans les bureaux d'ODYSSEO – espace de coworking de Redon. En janvier 2021, l'AILB a recruté son assistante à 1/5 temps pour mettre en place les outils comptables et administratifs. La candidate retenue est Laurence François qui a démarré sa mission le 28 janvier 2021.

Il a été fait le choix que l'AILB ne supporte pas la charge d'employeurs au profit de deux groupements d'employeurs GEOSE et le GESPR. Ils gèrent les contrats, les salaires et l'accompagnement RH pour les deux employées de l'AILB. Cela permet de dégager du temps à l'équipe et de s'entourer de structures professionnelles des ressources humaines.

Les partenaires

Partenaires financiers

Les responsables des services développement des territoires ou coopération de l'ensemble des partenaires financiers, ont été contactés. Ces rencontres ont permis à la cheffe de mission de se présenter, d'analyser l'état d'avancement des procédures administratives sur les 4 conventions, de présenter la synthèse des journées d'immersion et d'échanger sur les perspectives de mobilisation pour les groupes de travail.

- **Région Bretagne** : Réunion le 31 mai 2021. Les techniciens présents :
 - Sébastien Hamard - Directeur de l'aménagement et de l'égalité
 - Fabrice Gourmelon - Directeur de l'espace territorial Rennes / Saint-Malo / Redon
 - Olivier Quéro – Directeur territorial du Centre Bretagne⇒ Signature de la convention : 20/12/19 - 20/12/22

- **Région Pays de la Loire** : Réunion le 9 avril 2021. Les techniciens présents :
 - Dorothée CLEMENT - Directrice adjointe - Cheffe du service coordination des politiques contractuelles et santé
 - Fanny RACINEUX - Service Coordination des politiques territoriales et santé - Direction des territoires et de la ruralité⇒ Signature de la convention : 09/10/20 - 09/10/21

- **Département Ille-et-Vilaine** : Réunion le 15 avril 2021. Les techniciens présents :
 - Laurent Courtet – Directeur Général Adjoint⇒ Signature de la convention : en cours



- **Département Loire Atlantique** : Réunion le 5 mai 2021. Les techniciens présents :
 - Clément Thomas-Le bras – Directeur du développement territorial
 - Ronan Pageot – Coordinateur stratégique
- ⇒ Signature de la convention : 26/03/20 - 26/03/23

Les gestionnaires de fonds européens

Fin 2020, le bureau avait souhaité échanger avec les gestionnaires de fonds européens du périmètre de l’AILB, pour comprendre le volet coopération des financements LEADER. Cette avait deux objectifs :

- Le premier était de connaître les **mécanismes de financements** et de connaître les projets subventionnés avec le volet coopération entre des territoires de l’AILB ;
- Le second était d’identifier avec les chargés de mission l’éventualité **de financer des axes prioritaires** de l’AILB dans le cadre de son projet intermétropolitain.

Animateurs contactés :

Territoires	Structure	Nom	Prénom
Arc-sud-Bretagne Questembert communauté	Communauté d'agglomération de Vannes et du golfe du Morbihan	TRALLERO	Nina
Bretagne Porte de Loire Communauté Vallons de Haute Bretagne communauté	Pays des Vallons de Vilaine	COLSON	Nolwenn
Communauté de communes de Brocéliande Montfort Communauté Communauté de communes Saint-Méen Montauban	Pays de Brocéliande	DUARTE	Bertrand
Communauté de communes Chateaubriant-Derval	GAL	DILER	Nolwenn
Communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas		FEYVRY	Sophie
Communauté de communes Pays de Blain Nozay Communauté	CEL Erdre et Loire	PLATEAU	Nicolas
Redon Agglomération	Redon Agglomération	LE ROY	Simon

● **ANCT**

L’AILB présente régulièrement l’état d’avancement de ses travaux à sa correspondante, Sylvie Cabassot de l’Agence de cohésion des territoires (ANCT). Ces réunions permettent aux services de l’Etat de comprendre les orientations de l’association et d’étudier conjointement les dispositifs mis en place pour les relier aux mieux aux élus sur le terrain.

● **Cabinet du 1^{er} Ministre**

Un entretien a été organisé le 24 février 2021, avec Laurent Carrié, collaborateur Territoires du 1^{er} ministre pour présenter l’avancement de la structuration des travaux. Les chantiers lui ont été présentés en priorité.

Une écoute favorable pour les deux premiers sujets (mobilités décarbonées et la formation supérieure) augure des pistes intéressantes de coopération. Le troisième sujet portant sur l’animation des dispositifs de l’État a reçu un accueil plus réservé.

● **Préfecture**

Les Préfets et Sous-préfets ont été destinataires d’une note explicative en janvier 2021 (en annexe) pour les informer de l’avancement des travaux de l’AILB. Ils ont été invités à participer à l’Assemblée Générale collaborative du 28 mai 2021.

Rapport Financier

Compte de résultat

Le tableau présente le compte de résultats **sur la période 19 mai 2019 au 31 décembre 2020**. Cette période a été choisie car elle démarre à la date de **lancement** de l'association jusqu'au **démarrage des activités** et donc des charges de personnels. Le résultat de la période est fortement excédentaire, cela s'explique par l'absence d'activité en 2020 due :

- à la **crise covid** début mars 2020 qui a stoppé la procédure de recrutement ;
- le **report du second tour des élections municipales** de mars à juin 2020 avec l'installation de certains élus en septembre 2020.

Les EPCI ont réglé leur première participation et certains financeurs ont payé la première phase de subventions aux signatures des conventions. De ce fait, un flux financier important a été constaté sur le compte. Cette somme sert de fonds de roulement nécessaire au démarrage des activités de la première année de l'AILB.

Pour rappel : **en 2020, les élus de l'AILB ont décidé d'annuler la participation** des EPCI comme les activités ont été stoppées à cause du contexte.

Montant		Montant	
Charges	4 495,60 €	Produits	129 898,88 €
<u>Sous-traitance</u>	- €	<u>Prestations vendues</u>	- €
611000 - Sous traitance métier		706000 - Séances pédagogiques	- €
<u>Prestations de services diverses</u>	<u>383,04 €</u>	7063000 - Prestations exonérées de TVA	- €
604000 - Prestations de service	383,04 €	<u>Subventions d'exploitation</u>	<u>57 707,03 €</u>
623700 - Publications et impressions		7431000- Subvention CR Pays de la Loire	8 259,93 €
<u>Matériel</u>	- €	7432000- Subvention CD 44	26 506,85 €
606310 - Petit matériel		7433000- Subvention CR Bretagne	22 940,25 €
<u>Charges de structure</u>	<u>4 105,56 €</u>	<u>Quote-part des subv. d'investissement</u>	- €
606200 - Carburant	88,20 €	777000 - Subventions investissement virées au CR	
606320 - Produits d'hygiène		<u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>72 191,85 €</u>
606400 - Fournitures administratives		756000 -Contributions EPCI	72 191,85 €
613200 - Location locaux		758000 - Produits divers	
613210 - Autres locations immobilières		791000 - Transfert de charges d'exploitation	
613221 - Location véhicules courte durée		<u>Produits financiers</u>	- €
613530 - Autres locations- salles		761000 - Produits de participations	
615510 - Entretien et réparations		764000 - Revenus de valeurs mobilières	
615600 - Maintenance et services logiciels		<u>Produits exceptionnels</u>	- €
616100 - Assurances		771000 - Produits exceptionnels	
618100 - Documentation		764000 - Revenus de valeurs mobilières	
618510 - Colloques- séminaires- conférences			
622700- Frais d'actes et contentieux	44,00 €		
622610 - Honoraires avocat			
625110 - Indemnités km bénévoles	2 471,35 €		



625130 - Autres frais de déplacements bénévoles	frais de déplacements Bénévoles	490,40 €	Résultat de l'exercice (perte)	- €
625710 - Frais de mission bénévoles				
625800 - Frais de réception			RÉSULTAT	125 403,28 €
625810 - Frais de réception bénévoles		891,61 €		
626000 - Affranchissements				
626100 - Téléphone fixe				
626200 - Téléphone portable				
627000 - Services bancaires				
628100 - Cotisations		120,00 €		
635800 - Autres droits				
651000 - Licences logicielles				
Mise à disposition de personnel				- €
612000 - Mise à disposition de personnel dont frais km				
Autres charges d'exploitation				7,00 €
658000 - Charges diverses				
681120 - Dot. amort. immos corporelles		7,00 €		
Charges financières				- €
661600 - Agios				
Charges exceptionnelles				- €
672000 - Charges sur exercices antérieurs				
Résultat de l'exercice (bénéfice)				125 403,28 €



Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel a été voté à l'assemblée générale du 12 février 2021.

CONVENTION D'ETUDE EXPERIMENTALE - ALLIANCE INTERMETROPOLITAINE - ANNEE

1

DÉPENSES				RECETTES				
Cha	Cpte	Désignation	Prévisionnel	Chap	Cpte	Désignation	Montant	
60	60211	Carburants	500,00 €	61	619	Rabais,remises,ristournes obtenues	- €	
60	60221	Combustibles	- €	Total Chapitre 61				- €
60	606	Achats non stockés de matières et fournitures	500,00 €					
60	6061	Fournitures non stockable	- €	64	6411	Traitements,commissions & remises	- €	
60	6062	Fournitures non stockées	- €	Total Chapitre 64				- €
60	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00 €					
60	6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	70	706	Prestations de services	- €	
Total Chapitre 60			2 500,00 €	Total Chapitre 70			- €	
61	611	Sous traitance générale - Prestations intellectuelles	55 000,00 €	74	741	État - ANCT - Banque des territoires	- €	
61	?	Prestations en rapport avec mise à disposition de personnel	84 594,92 €	74	7442	Région Bretagne	50 000,00 €	
61	6132	Locations immobilières	8 400,00 €	74	7443	Région Pays de la Loire	36 766,76 €	
61	6135	Locations mobilières	1 000,00 €	74	7444	Département de Loire-Atlantique	30 587,00 €	
61	615	Travaux d'entretien et réparations	500,00 €	74	7445	Département d'Ille-et-Vilaine	15 000,00 €	
61	6152	Sur biens immobiliers	- €	74	7446	Département du Morbihan	- €	
61	6155	Sur biens mobiliers	- €	74	7447	Groupements de collectivités	72 181,80 €	
61	6156	Maintenance	1 500,00 €	74	7448	Europe	- €	
61	616	Primes d'assurance	227,00 €	Total Chapitre 74			204 535,56 €	
61	618	Divers	- €					
61	6181	Documentation générale	2 500,00 €	77	7788	Produits exceptionnels divers	- €	
61	6183	Documentation technique et bibliothèques	- €	Total Chapitre 77				- €
61	6185	Frais de colloques, séminaires,conférences	15 000,00 €					
Total Chapitre 61			168 721,92 €					
62	6231	Annonces et insertions	1 000,00 €					
62	6233	Foires et expositions	- €					
62	6236	Catalogues et imprimés	1 500,00 €					
62	6237	Publications	5 000,00 €					
62	6238	Divers	300,00 €					
62	6251	Voyages et déplacements	8 000,00 €					
62	6256	Missions	1 900,00 €					
62	6257	Réceptions	3 500,00 €					
62	626	Frais postaux et frais de télécommunication	2 695,08 €					
62	6278	Autres frais et commiss°	500,00 €					
62	6281	Concours divers	1 000,00 €					
Total Chapitre 62			25 395,08 €					

63	631	Impôts,taxes & versements assimilés/rémunérations	- €			
63	6311	Taxe sur les salaires	- €			
63	6332	Cotisation FNAL	- €			
63	6338	Autres	1 000,00 €			
63	63512	Taxe foncières	- €			
Total Chapitre 63			1 000,00 €			
64	641	Rémunération du personnel permanent	- €			
64	645	Charges sur salaires (6451 à 6459)	- €			
64	6451	Cotisations à l'URSSAF				
64	6452	Cotisations aux mutuelles				
64	6453	Cotisations aux caisses de retraites et de pensions				
64	6454	Assurance chômage				
64	6457	Médecine du travail, pharmacie				
Total Chapitre 64			- €			
65	6544	Créances des exercices antérieurs	- €			
65	657	Charges spécifiques	- €			
Total Chapitre 65			- €			
66	6615	Intérêts des comptes courants et dépôts crédit	500,00 €			
66	6616	Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 118,56 €			
Total Chapitre 66			1 618,56 €			
67	678	Autres charges exceptionnelles ou imprévues	5 000,00 €			
Total Chapitre 67			5 000,00 €			
68	6811	Dotat° aux amortissements sur immobilisations	300,00 €			
Total Chapitre 68			300,00 €			
Résultat			- €			
Total dépenses			204 535,56 €	Total recettes		204 535,56 €

N°2021-002-AG-AILB**Présentation et vote du budget prévisionnel 2021 de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne (AILB)**

Monsieur le Trésorier présente aux membres de l'assemblée générale la proposition budgétaire élaborée pour l'année 2021 (cf document joint). Le budget prévisionnel détermine un résultat équilibré à 204 535.56 €. Pour rappel, les recettes proviennent des établissements publics suivants :

- 13 Communautés membres de l'AILB	72 181.80 €
- Conseil régional de Bretagne	50 000.00 €
- Conseil régional des Pays de la Loire	36 766.76 €
- Conseil départemental de Loire-Atlantique	30 587.00 €
- Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	15 000.00 €



Soit un montant total de 204 535.56 €

S'agissant des dépenses, les postes principaux concernent :

- La mise à disposition de personnels	84 594.92 €
- La sous-traitance et les prestations intellectuelles	55 000.00 €
- Les dépenses en rapport avec le fonctionnement	25 395.08 €
- Les frais de colloques, séminaires, conférences	15 000.00 €
- Les locations mobilières et immobilières	9 400.00 €
Soit un montant total de	189 390.00 €

Ces cinq postes représentent 92.59% de la dépense prévisionnelle.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Trésorier de l'AILB indique que le bureau a procédé aux recrutements sous la forme de mise à disposition de personnes par des Groupements d'employeurs (GEOSE et GESPR) de :

- Vanessa Poteau, Cheffe de projet territorial
- Laurence François, Assistante administrative et comptable.

L'engagement des travaux à conduire sur les années 2021 et 2022 nécessitera de définir rapidement les missions d'appui qui s'avèrent indispensables à la mise en œuvre du projet. Le bureau de l'AILB examinera les propositions contractuelles qui lui seront faites lors de l'une de ses prochaines séances, le 11 mars ou le 9 avril prochains. D'autres contacts seront noués (ou renoués) en cours d'année, notamment vis-à-vis des ministères et des services de l'État, ainsi que du Conseil départemental du Morbihan afin de tendre vers la parité des engagements et de favoriser le déploiement de l'ensemble des réflexions et des actions correspondant aux thématiques qui constituent les objectifs stratégiques à atteindre.

Sur ces bases, il est proposé aux membres de l'assemblée générale de valider le budget prévisionnel de l'AILB pour l'année 2021.

Décision : Avis favorable à l'unanimité

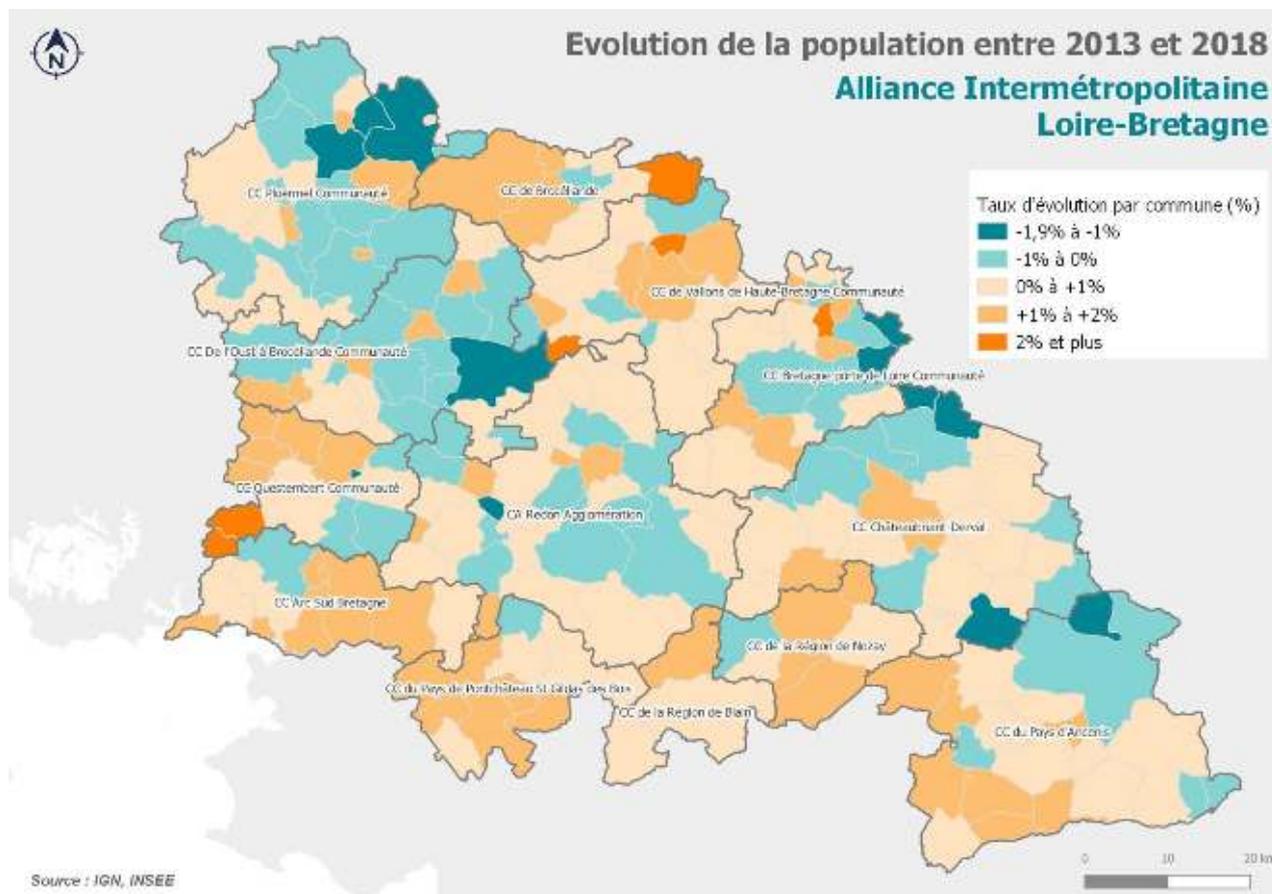
Fait à Redon

Le Président

Le 12 février 2021

Contributions des EPCI membres

Les EPCI membres de l'AILB participent au financement de l'association à la hauteur de 0,15 centimes l'habitant. Cette somme a été votée à l'Assemblée générale du 12 février.



Communautés adhérentes	Population Totale 2019	Population Totale 2020	Variation 2020/2019	Participation 0,15€/hab	Participations 2021*
Redon Agglomération	68 537	68 497	-0,06	0,15	10 274,55
COMPA - Ancenis	67 991	68 371	0,56	0,15	10 255,65
CC Châteaubriant-Derval	45 779	45 927	0,32	0,15	6 889,05
VHBC - Guichen / Guilprie-Messac	44 211	44 574	0,82	0,15	6 686,10
Ploërmel Communauté	43 823	43 624	-0,45	0,15	6 543,60
CC Oust à Brocéliande - Guer	40 135	39 989	-0,36	0,15	5 998,35
CC Pontchâteau-Saint-Gildas	35 872	35 873	0,00	0,15	5 380,95
Bretagne Porte de Loire - Bain de Bretagne	32 447	32 649	0,62	0,15	4 897,35
CC Arc Sud Bretagne - Muzillac	27 767	27 239	-1,90	0,15	4 085,85
Questembert Communauté	23 866	23 990	0,52	0,15	3 598,50
Brocéliande Communauté - Plélan le Grand	18 349	18 645	1,61	0,15	2 796,75
Blain Communauté	16 457	16 526	0,42	0,15	2 478,90
CC Région de Nozay	15 978	16 080	0,64	0,15	2 412,00
TOTAL L17	481 212	481 984	0,16	0,15	72 297,60

N°2021-003-AG-AILB

Validation de l'appel à contributions des EPCI membres de l'Alliance Inter-métropolitaine Loire-Bretagne (AILB) : année 2021

Monsieur le Président rappelle que les 13 EPCI membres de l'AILB ont adhéré à la convention d'étude expérimentale pour une durée de trois années. La première année d'adhésion (2019) a été soldée par l'ensemble des EPCI sur la période qui s'est écoulée entre novembre 2019 et juin 2020. Compte tenu de la situation liée à l'épidémie de covid-19, le Président a proposé de différer l'appel à contributions 2020 sur l'année 2021.

Aussi il y a lieu de fixer le montant des adhésions pour l'année 2021, calculé sur la base de 0.15€ par habitant sur la base de population totale de l'année N-1 (2020). Le tableau ci-annexé permet d'escompter une recette globale de 72 297.60 €.

Il est proposé au bureau de valider cette proposition, ce qui permettra d'adresser courant février les factures aux 13 EPCI pour un paiement escompté entre mars et juillet 2021.

Décision : validée

Fait à Redon

Le Président

Le 12/02/2021



Conclusion

Après une année 2020 complexe, l'Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne a pu démarrer ses travaux. Sur le premier semestre 2021, **l'équipe-projet a pu se mettre en place et structurer sur un plan opérationnel** le projet d'expérimentation. Les EPCI ont pu développer, lors des entretiens, leur vision et leurs attentes **pour co-construire la programmation 2021-2022.**

Suite aux rencontres avec les collectivités, les élus ont pu découvrir **les points de convergence** de leurs territoires. Delà, ils ont pu **déterminer les sujets stratégiques** qu'ils souhaitent travailler à l'échelle de l'AILB.

Séminaire, groupes de travail ou chantiers d'expérimentation vont animer la vie de l'association pour la seconde partie de l'année. Ils vont expérimenter les méthodes de coopération interterritoriale pour déterminer des visions stratégiques sur les sujets abordés.

Début 2022, les premières conclusions seront présentées et vont permettre de projeter les orientations à prendre dans la poursuite de l'écriture de ce récit collectif.

Avec le soutien de :





Annexes

PROJET DE CONVENTION D'ETUDE EXPERIMENTALE

Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne

Conclue entre :

1 – Alliance Inter-métropolitaine Loire-Bretagne (AILB), représentée par son Président, M. Jean-François MARY, domiciliée 3 Rue Charles Sillard à Redon, regroupant les 13 EPCI membres également cosignataires :

- Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne Communauté, représentée par son Président, M. Joël SIELLER,
- Communauté de Communes, Bretagne Porte de Loire Communauté, représentée par son Président, M. Vincent MINIER,
- Communauté de Communes, Brocéliande, représentée par son Président, M. Bernard ETHORE,
- Communauté d'Agglomération, REDON Agglomération, représentée par son Président, M. Jean-François MARY,
- Communauté de Communes, Ploërmel Communauté, représentée par son Président, M. Patrick LE DIFFON,
- Communauté de Communes, Oust à Brocéliande, représentée par son Président, M. Jean-Luc BLEHER,
- Communauté de Communes, Questembert Communauté, représentée par son Président, M. Patrice LE PENHUIZIC,
- Communauté de Communes, Arc Sud Bretagne, représentée par son Président, M. Bruno LEBORGNE,
- Communauté de Communes, Pontchâteau / Saint-Gildas-des-Bois, représentée par son Président, M. Jean-Louis MOGAN,
- Communauté de Communes, Région de Blain, représentée par sa Présidente, Mme Rita SCHALDT,
- Communauté de Communes, Région de Nozay, représentée par sa Présidente, Mme Claire THEVENIAU,
- Communauté de Communes, Châteaubriant / Derval, représentée par son Président, M. Alain HUNAUULT,
- Communauté de Communes, Pays d'Ancenis, représentée par son Président, M. Maurice PERRION

2 – Conseil régional de Bretagne, représenté par son Président, M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, domicilié 283 Avenue du Général Patton à Rennes

3 – Conseil régional des Pays de la Loire, représentée par sa Présidente, Mme Christelle MORANCAIS, domicilié 1 Rue de la Loire à Nantes 2

4 – Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, représenté par la Ministre, Mme Jacqueline GOURAULT, domicilié 20 Avenue de Ségur à Paris

5 – Conseil Départemental de Loire-Atlantique, représenté par son Président, M. Michel MENARD,

6 – Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine, représenté par son Président, M. Jean-Luc CHENUT,

Le 12 avril 2019, douze communautés de communes et une communauté d’agglomération situées entre les métropoles de Rennes, Angers, Nantes et les agglomérations de Saint-Nazaire (CARENE) et de Vannes (Golfe du Morbihan) se sont réunies au sein d’une association dénommée ALLIANCE

INTER-METROPOLITAINE LOIRE BRETAGNE.

Cette entité représente environ 500 000 habitants répartis dans des intercommunalités de 15 000 à 70 000 habitants. Un réseau de petites villes maille ce territoire, aucune d’entre elles n’ayant une population supérieure à 15 000 habitants. Ces 13 intercommunalités, de dimension modeste, définissent des centralités de proximité dans un rayon de 10 à 30 kilomètres de leurs villes centres, mettant en évidence des sociétés de proximité en mouvement, mais davantage impactées que les zones urbaines voisines par des difficultés d’emploi, de pouvoir d’achat, d’éloignement des centres de décision majeurs ou de certains services.

Dans les statuts, approuvés le 12 avril 2019, les EPCI adhérents se fixent deux objectifs :

- Construire un projet d’aménagement et de développement des territoires intermétropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes ;
- Promouvoir les dynamiques des territoires inter-métropolitains, selon une approche partenariale, avec l’ensemble des parties prenantes de l’aménagement du territoire : Etat, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif.

L’expérimentation territoriale inter-métropolitaine sera reliée à tous les chantiers majeurs et aux principaux défis qui en résultent : défi climatique (adaptation), défi environnemental (biodiversité), défi économique (redéploiement des activités d’avenir et prise en considération de la croissance verte), défi démographique (accueil de populations nouvelles), défi social (exercice des solidarités au bénéfice des plus fragiles)...

Cette démarche de coopération volontaire étant engagée, le programme de travail de l’AILB s’appuiera sur le lancement d’une étude expérimentale (2020-2022), permettant d’approfondir la connaissance de ces territoires qui sont impactés par le développement et l’effet d’aspiration des métropoles, constatant aussi que ces EPCI peinent souvent, à la dimension du territoire intermétropolitain et de leurs régions et départements respectifs, à exprimer leurs priorités collectives d’investissements ou de contractualisations.

Des réflexions, des projets, des coopérations pourront être conduits et développés en fonction des souhaits et attentes des EPCI, avec tout ou partie des EPCI qui composent l’AILB. L’AILB se donne pour mission de conduire et de coordonner cette démarche expérimentale, objet de la présente convention ; elle participera activement aux efforts de l’Etat, des Régions et des Départements, en s’inscrivant dans les objectifs stratégiques définis par ces derniers :

- Cohésion territoriale et prise en considération des Accords de Paris de 2015 (Etat – COP21)
- BREIZHCOP et réorientation à venir des politiques publiques qui en découlera (Conseil régional de Bretagne – SRADDET))
- Ma Région 2050 : Transition énergétique pour la croissance verte – Plan hydrogène Pays de la Loire (Conseil régional des Pays de la Loire – SRADDET)
- Programmes et contrats de solidarité territoriale (Départements – Equilibre des territoires)

Au terme de cette étude expérimentale, l'AILB et les EPCI qui la composent devront avoir défini leur stratégie partagée et être en mesure de proposer un plan d'actions décennal pour les territoires inter-métropolitains.

L'AILB n'a pas vocation à être maître d'ouvrage des travaux qui seront à réaliser ; elle sera par contre l'élément déclencheur et l'opérateur d'une étude définissant la stratégie d'un projet de territoire, contribuant à la recherche de nouveaux équilibres, à l'aménagement et au développement inter-métropolitains.

Article 1 – Objet de la convention d'étude expérimentale

La notion de « territoire inter-métropolitain » est aujourd'hui inexplorée. Les territoires de l'AILB constituent un terrain d'étude privilégié pour faire émerger les réalités fondamentales vécues par les habitants qui y résident et par ceux qui les fréquentent.

L'objet de l'étude expérimentale est d'abord d'acquérir une connaissance fondamentale et à visée opérationnelle des réalités exprimées, des besoins repérés et des solutions potentiellement attendues. Les élus communautaires des EPCI membres de l'AILB ont délibéré sur les perspectives prioritaires de coopération s'inscrivant dans les thématiques ci-dessous :

- Mobilités décarbonées et évolution des infrastructures
- Couverture numérique et accélération compétitive des projets en cours dans le domaine digital
- Contribution au développement d'activités économiques porteuses d'avenir
- Contribution au développement et à l'adaptation des compétences professionnelles aux nouveaux enjeux économiques par le biais de la formation secondaire et supérieure (Bac-3 à Bac+5, Apprentissage, Alternance...)
- Contribution collective et territorialisée à la transition écologique et environnementale
- Contribution à la mise en œuvre du plan d'actions lié à la Loi Agriculture et Alimentation
- Contribution à accueillir dans de bonnes conditions de nouvelles populations, en agissant sur l'habitat, la santé, le développement du télétravail et l'accessibilité des services publics
- Valorisation et communication autour de ce qui contribue à renforcer l'attractivité des territoires inter-métropolitains : patrimoine naturel et culturel, évènementiels, savoir-faire, noyaux de compétences...

Toutefois cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à évoluer, notamment dans le cadre des discussions à venir avec l'Etat, les 2 Régions et les 3 Départements.



Ainsi la période expérimentale 2019-2022 doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- renforcement de la diffusion et de la sensibilisation au déploiement des politiques publiques (Europe, Etat, Régions, Départements) ;
- développement des coopérations inter EPCI ;
- aide aux décisions des présidents d'EPCI et des conseils communautaires ;
- aide aux décisions des partenaires publics et privés associés à la démarche ;
- lancements de programmes-tests sur des thématiques prioritaires, permettant de rendre concrètes, dès la phase d'expérimentation, les premières coopérations inter EPCI ;
- aide à la planification territorialisée des investissements stratégiques ;
- émergence de la construction de nouvelles sociétés de proximité ;
- construction durable d'un écosystème productif et résidentiel.

L'ensemble des propositions formulées permettra d'élaborer un plan d'actions décennal (2022-2032) qui pourra faire l'objet de contractualisations nationales, régionales, départementales, l'ensemble étant appuyé par des dispositifs européens mobilisables et par l'apport de tous les partenaires privés ou publics contributeurs à sa mise en œuvre.

Article 2 – Programme de travail

L'approche expérimentale sera matérialisée par une étude-action conduite sur la période qui court de 2020 à 2022, la maîtrise d'ouvrage en revenant à l'AILB, appuyée par des cofinancements annuels substantiels.

1. Formation commune synthétisée (quelques demi-journées) aux évolutions attendues et à la méthodologie pour les principaux acteurs du projet (Présidents, Vice-présidents et DGS des EPCI, Présidents et Animateurs des Conseils de développement). L'Etat, les deux Régions, les trois Départements et les Universités régionales apporteront leur expertise et leur ingénierie de formation.
2. Auto-analyse synthétisée de l'état des 13 territoires communautaires concernés et dégagement des lignes de force de l'action attendue dans le cadre des projets de territoires existants (diagnostic stratégique). Les propositions remontées des territoires communautaires seront de deux ordres :
 - a. identification des 3 ou 4 axes stratégiques et sujets-clés qui conditionnent l'avenir, le développement et l'aménagement de leur territoire communautaire
 - b. mise en avant des 3 ou 4 atouts majeurs ou ressources propres qui font ou feront la différence dans la valorisation territoriale future.
3. Une prise en considération des éventuels ajustements nécessaires et une modification en conséquence des projets de territoire déjà définis pourront en résulter. L'Etat et les Régions, les Départements signataires, seront associés aux travaux mais la prise en mains de la démarche par les EPCI eux-mêmes est essentielle. Au terme de cette auto-analyse, il sera possible de déterminer les trajectoires territoriales pour l'ensemble des EPCI membres de l'AILB. Réflexion des territoires inter-métropolitains sur la problématique du rapport aux métropoles et aux grandes agglomérations qui les entourent, afin de dégager, sur la base de la coopération inter-EPCI, les stratégies de différenciation et d'expérimentation futures, utiles à l'atteinte des objectifs et à l'évolution de l'action publique.



4. Définition des objectifs partagés d'un projet d'aménagement et de développement inter-métropolitain, permettant de passer d'une vision datée de la « ruralité » à une perception d'avenir des territoires de « l'inter-métropoles ».
5. Construction d'un espace de réflexion et d'échange permettant d'agir sur l'évolution des politiques publiques dans l'espace inter-métropolitain, en s'assurant que les ressources allouées soient en phase avec les projets porteurs d'avenir, incluant un rééquilibrage des moyens affectés au bénéfice des territoires de l'AILB.
6. Elaboration négociée du plan d'actions décennal et détermination contractualisée des maîtrises d'ouvrage.
7. Mise en œuvre des actions prioritaires définies en commun et validées.
8. Contribution, par l'illustration concrète dans plusieurs champs thématiques testés, de l'ensemble « Régions/Départements/Territoires inter-métropolitains » à la définition des nouvelles politiques publiques dans le cadre national (Etat) et européen (Programmes d'aides communautaires).

Chaque séance de travail sera accompagnée de la production d'un document de restitution des échanges et des conclusions. Ces éléments synthétisés seront communiqués à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention.

Article 3 – Méthodologie : compétences, temps et modalités de l'expérimentation

L'étude expérimentale aura aussi pour objet de construire sur les territoires inter-métropolitains un noyau de compétences pérenne et évolutif. C'est pourquoi l'option de départ n'est pas de déléguer cette mission à un cabinet externe mais d'internaliser la production attendue. 6

Le recrutement en régie d'un « Coordonnateur de projet – Secrétaire général de l'AILB » et d'un « Animateur des programmes – Chargé de la communication » est décidé.

L'expérimentation sera accompagnée tout au long de son déroulement par un conseil scientifique permanent, animé par un Universitaire expérimenté.

L'implication des DGS et des Cadres aménageurs et développeurs au sein des collectivités membres de l'AILB sera, en permanence, recherchée et sollicitée.

L'Assemblée plénière de l'AILB, comprenant les 13 Présidents d'EPCI des territoires intermétropolitains, aura en charge la validation des différentes étapes de l'étude expérimentale.

L'Etat, les Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, les Conseils départementaux de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, seront invités permanents de l'Assemblée plénière et participeront aux travaux engagés.



Cette étude expérimentale s'inscrit dans la prise en considération de l'interdépendance des territoires. Dès lors que la vision des enjeux sera considérée comme suffisante, des échanges interviendront avec les métropoles et les agglomérations qui les entourent. On peut considérer qu'une année de travail préalable sera nécessaire pour atteindre cette étape.

Un séminaire annuel de travail réunissant les signataires de la présente convention sera convoqué ;
il permettra l'analyse de l'avancement de la démarche ainsi que la validation des orientations projetées.

Un rapport annuel d'étape et de synthèse sera produit et diffusé, tant aux signataires de la présente convention qu'aux partenaires privés et publics du projet. Il sera accessible en ligne.

Article 4 – Durée

La Convention d'étude expérimentale est conclue pour une durée de trois ans. Elle prend effet au 1er janvier 2020 et sera close au 31 décembre 2022.

Article 5 – Communication

La présente convention d'étude expérimentale est signée dans une perspective d'adhésion de toutes les parties prenantes et, en particulier, des habitants des EPCI inter-métropolitains à un projet de territoire revisité et porteur de l'émergence de nouvelles sociétés locales mieux identifiées et mieux perçues.

Aussi chacun des signataires de la présente convention s'engage à diffuser par les moyens dont il dispose (sites internet, publications des collectivités, administrateurs de réseaux sociaux...) les perspectives et les résultats produits par cette étude expérimentale.

En outre l'AILB s'engage à mettre à la disposition de tous les acteurs et tous les médias les attendus et les conclusions des productions engagées.

Article 6 – Résultats attendus

Au terme de l'expérimentation (octobre 2022), sur chacun des sujets évoqués à l'article n°1, une vision pragmatique et éclairée devra permettre d'engager les signataires de la présente convention dans la mise en œuvre des politiques publiques coordonnées, visant l'équilibre et la cohésion territoriale sur l'ensemble du périmètre couvert par l'AILB.

La mise en œuvre contractualisée du plan d'actions décennal 2022-2032 pourra alors débuter selon des modalités qui auront été validées par l'ensemble des signataires.

Fait à

Le

Alliance Inter-métropolitaine Loire Bretagne
Jean-François MARY

Conseil régional des Pays de la Loire
Christelle MORANCAIS

Conseil régional de Bretagne
Loïc CHESNAIS-GIRARD

Conseil département d'Ille-et-Vilaine
Jean-Luc CHENUT

Conseil départemental de Loire-Atlantique
Michel MENARD

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Jacqueline GOURAULT

Ainsi que pour les 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents :

- Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne Communauté, représentée par son Président, M. Joël SIELLER,
- Communauté de Communes, Bretagne Porte de Loire Communauté, représentée par son Président, M. Vincent MINIER,
- Communauté de Communes, Brocéliande, représentée par son Président, M. Bernard ETHORE,
- Communauté d'Agglomération, REDON Agglomération, représentée par son Président, M. Jean-François MARY,
- Communauté de Communes, Ploërmel Communauté, représentée par son Président, M. Patrick LE DIFFON,
- Communauté de Communes, Oust à Brocéliande, représentée par son Président, M. Jean-Luc BLEHER,
- Communauté de Communes, Questembert Communauté, représentée par son Président, M. Patrice LE PENHUIZIC,



- Communauté de Communes, Arc Sud Bretagne, représentée par son Président, M. Bruno LEBORGNE,
- Communauté de Communes, Pontchâteau / Saint-Gildas-des-Bois, représentée par son Président, M. Jean-Louis MOGAN,
- Communauté de Communes, Région de Blain, représentée par sa Présidente, Mme Rita SCHALDT,
- Communauté de Communes, Région de Nozay, représentée par sa Présidente, Mme Claire THEVENIAU,
- Communauté de Communes, Châteaubriant / Derval, représentée par son Président, M. Alain HUNAUULT,
- Communauté de Communes, Pays d'Ancenis, représentée par son Président, M. Maurice PERRION